



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

DIRECTEUR GENERAL
Emile Jean-Baptiste

155ème Année No. 34

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 27 Avril 2000

SOMMAIRE

- Arrêté créant la Commission pour l'Elaboration d'un Plan de Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince.
- Arrêté nommant le citoyen Jacques MATHELIER Délégué du Sud.
- Avis autorisant le fonctionnement de la Société Anonyme dénommée:
«CARIBBEAN INDUSTRIAL FOOD PROCESSORS, S.A.»
- Acte constitutif et statuts y annexés.
- Avis autorisant le fonctionnement de la Société Anonyme dénommée:
«LES BATISSEURS ASSOCIES, S.A.» (BASA)

LIBERTE

**EGALITE
REPUBLIQUE D'HAÏTI**

FRATERNITE

ARRÊTÉ

**RENE PREVAL
PRESIDENT**

Vu la Constitution de la République;

Vu le décret du 22 octobre 1982 sur les Communes;

Vu le décret du 15 décembre 1982 élevant au rang de Communes les quartiers de Delmas et de Carrefour;

Considérant le manque de coordination existant entre les différentes municipalités se partageant le territoire de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince;

Considérant qu'il y a lieu de rechercher une meilleure gouvernance de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince par la création d'un consensus sur une stratégie de développement commun entre les différents acteurs municipaux, et les différents secteurs de la société;

Considérant qu'il convient de fournir un support et un appui technique aux différentes municipalités de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les études, les recherches et les travaux entrepris par la Commission pour la Commémoration du 250^{ème} Anniversaire de la Fondation de la Ville de Port-au-Prince;

Sur le rapport des Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, des Travaux Publics, Transports et Communications;

Et après délibération en Conseil des Ministres,

ARRÊTE

Article 1.- Il est créé la **Commission pour l'élaboration d'un plan de Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince.**

Article 2.- Ce programme consiste à:

- mettre en place un Programme d'Initiatives Urbaines (P.I.U.) de la Zone Métropolitaine;
- poursuivre et achever les études, les recherches et les travaux entrepris par la Commission pour la Commémoration du 250^{ème} Anniversaire de Fondation de la Ville de Port-au-Prince;
- mettre en place un centre de recherche, d'information et de documentation sur la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince;
- proposer un projet de loi pour assurer une meilleure gouvernance de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince;

Article 3.- La Commission pour le Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince sera financée à partir des fonds du Trésor public, de fonds d'assistance internationale, de donations diverses.

Article 4.- Les citoyens :

Georges CORVINGTON
Albert MANGONES
Daniel ELIE
Leslie VOLTAIRE
Paul Emile SIMON
Gérald HOLLY
Jean Jacques COICOU

sont nommés Membres de la Commission pour le Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince.

Article 5.- La Commission pour le Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince sera régie par ses règlements internes.

Article 6.- Le mandat de la Commission pour le Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince prendra fin le 1^{er} février 2001.

Article 7.- Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances, des Travaux Publics, Transports et Communications, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 25 avril 2000.

Par le Président

: René PREVAL

Le Premier Ministre

: Jacques Edouard ALEXIS